

Réunion budgétaire  
du 14 mars 1984

Le quatorze mars mil neuf cent quatre vingt quatre à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Chivaud, maire.

Date de convocation : 6 mars 1984.

Présents = M<sup>rs</sup> Chivaud, Gouedo, Joseph, Viollet, Bordenon, Allary, Bourreau, Darnault, Thélippeau, Gouriveau, Magno.

Absent : néant.

Secrétaire : M<sup>r</sup> Allary Francis.

Budget Primitif 1984 - Attribution d'une indemnité de conseil.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution

de l'indemnité de Conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics, en application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Le Conseil, considérant les services rendus par M. Saubion receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier, économique et comptable :

- décide de lui allouer l'indemnité maximum de Conseil indiquée ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, révisable annuellement, dans les conditions fixées par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1984 à l'article 615.

#### Vote du budget primitif.

Monsieur Saubion explicite chaque chapitre budgétaire à l'intention particulière des nouveaux conseillers.

Lorsqu'il arrive au chapitre des subventions, le Conseil décide d'ajouter 500 francs à la subvention versée au Comité des Fêtes de Combières, ainsi qu'une somme de 100 francs à l'amicale Laïque de La Rochebeaucourt, <sup>sur proposition de M. G. P. P. P.</sup> compte tenu que les enfants de notre commune fréquentent l'école primaire de La Rochebeaucourt. Cependant le Conseil décide de supprimer la subvention de 50 francs versée jusqu'en 1983 à l'Association Française contre la Myopathie. Il en est de même pour la subvention de 50 francs versée au Groupement de Développement Agricole (G.D.A.) de Villebois Larallet, Messieurs Bordenon, Bourreau, Phélippeau considérant que cet organisme ne rend pas grands services aux agriculteurs de notre commune.

Pour ce qui est des recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) est de 115985 francs pour 1984 et le produit fiscal prévu de 74881 francs à moins que le Conseil municipal décide d'augmenter le taux d'imposition de chaque taxe, ce qui évidemment aurait une influence sur les impôts locaux mais permettrait cependant d'effectuer plus aisément les travaux nécessaires aux bâtiments communaux ou sur les chemins. Le Conseil décide de ne pas modifier ce taux. Il décide toutefois d'inscrire en investissement une somme de 5000 francs pour l'achat d'un photocopieur d'occasion, qui est sorti sur le marché il y a deux ans et qui, neuf, vaut 16000 francs. Cet appareil nous permettra de faire les tirages de

notre "Bulletin Communal". Une autre somme de 5000 francs est prévue pour l'achat d'une tondeuse, celle que nous avions écarté "à bout de souffle". À la section investissement, il faut aussi inscrire 20.000 francs pour l'installation de sanitaires à la mairie. C'est ainsi un total de 30000 francs auquel vient s'ajouter l'annuité d'emprunt (capital) qui sera prélevée sur la section de fonctionnement (soit 33316 francs).

En ce qui concerne les dépenses relatives au programme de voirie, elles ne seront inscrites qu'au budget supplémentaire. Le budget primitif s'équilibre donc ainsi à 242632 francs.

#### Même séance.

La partie budget étant terminée, on en revient au programme voirie et à son financement.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin de pouvoir comparer avec le devis fourni par le conducteur des T.P.E. Mais du moment que nous ignorons de quelle somme nous pourrions disposer au budget supplémentaire, il est assez difficile d'établir aussi bien un programme qu'un plan de financement.

Monsieur Soubiron, receveur municipal, a, au cours de la réunion budgétaire, informé Monsieur le Maire qu'il lui indiquerait dans les prochains jours de quelle somme la commune disposera. Monsieur le Maire proposant de contracter un emprunt ce qui permettrait ainsi de financer plus aisément les travaux, ce projet ne soulève pas l'enthousiasme, d'autant moins, que Monsieur Darnault fait remarquer que nous serons déjà deux emprunts, l'un de 25000 francs contracté en 1976, l'autre de 20000 francs contracté en 1981 et que si la commune continue ainsi, elle va se retrouver à partir de 1989 avec quatre emprunts à rembourser. De ce débat, ne résulte aucune décision. Une autre réunion sera donc nécessaire.

#### Groupeement de Développement agricole - G.D.A.

Les mêmes conseillers qui, au cours de la décision budgétaire, avaient demandé de supprimer la subvention de 50 francs au G.D.A. estiment, qu'après réflexion, il vaudrait mieux la maintenir pour cette année, si cela est possible.

Le budget étant terminé et surtout les documents étant signés par tous les membres du conseil, il est difficile de modifier

quai que ce soit.

Il est préférable de revoir cette question lors du vote du budget supplémentaire 1984.

Circuit de ramassage scolaire.

Monsieur le Maire profite de la présence de tous les conseillers municipaux pour demander s'il faudra prévoir la modification du circuit de ramassage scolaire pour 1984-1985.

Monsieur Gouriveau fait connaître que son enfant Stéphane ira l'an prochain au C.E.G. de Villebois-Lavalotte. Il n'y aura pas, à proprement parler de modification, seulement un arrêt à prévoir au village de chez Bernard.

Secrétariat de mairie.

Lors du vote du Budget primitif, le Receveur municipal fait remarquer au Conseil que Madame Guédo terminant le 30 juin 1984, la Commune verserait à Madame Darnault, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1984, le salaire brut afférent à son indice sans charges sociales.

À la question pertinente de M<sup>r</sup> Gouriveau pour savoir comment pourrait avoir lieu ce changement de personnel sans affecter le travail de secrétariat si les deux agents ne travaillent pas ensemble pendant un certain temps, M<sup>r</sup> le Maire a indiqué que ces deux personnes avaient, d'un commun accord, décidé: M<sup>me</sup> Guédo de continuer à travailler en juin au lieu de prendre la totalité de ses congés à cette période et Madame Darnault de venir s'initier aux arcanes de l'administration pendant les vacances scolaires de printemps et en juin lorsque les heures d'ouverture au public seront modifiées. Elles font ainsi cadeau à la commune d'un mois de salaire. Fait et délibéré les jour, mois et au susdits. Ont signé les membres présents.

~~Pinel~~ ~~Lois~~ ~~JL~~ ~~Vielle~~  
~~Pinel~~ ~~Lois~~ ~~JL~~ ~~Vielle~~  
 The YU Magné Darnault